

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 07/11/2023

<b>Date de la convocation</b> 31/10/2023  <b>Date d'affichage</b>	L'an 2023 et le 7 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.
<b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 18 Votants : 19	Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBault Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond  Excusé(s) ayant donné procuration : M. MÉTAIS Christian à M. LABOUTE Jean-Pierre  Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude
Réf : 2023_11_01  <b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0  <b>Mention exécutoire : Oui</b>	<b>Objet de la délibération : Prix repas festif 2024</b>  La commune organise chaque année un repas pour les seniors.  La participation est offerte aux personnes ayant au moins 71 ans dans l'année en cours et habitant la commune.  Certains seniors souhaitent venir accompagnés par des personnes extérieures.  Il est proposé de demander aux accompagnateurs une participation de 27€.  La commission sociale propose d'ouvrir l'accès à ce déjeuner festif aux habitants de la commune de 65 ans et plus moyennant une participation financière de 27€.  <b>Décision :</b> Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : <ul style="list-style-type: none"><li>- D'offrir le repas aux seniors ayant au moins 71 ans dans l'année en cours habitant la commune,</li><li>- D'accepter la présence des accompagnateurs au repas annuel des seniors,</li><li>- D'ouvrir l'accès à ce déjeuner festif aux habitants de la commune de 65 ans à 70 ans,</li><li>- De demander une participation financière d'un montant de 27€ aux personnes âgées de 65 ans à 70 ans et aux accompagnateurs pour l'année 2024.</li></ul>
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 13 NOV. 2023  et publication ou notification du : 14 NOV. 2023	Transmis au Représentant de l'Etat  Pour copie certifiée conforme Le Maire A. DUCHALAIS   Secrétaire de séance  

20 NOV. 2023

République Française  
Département  
Loir et Cher

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 07/11/2023

<p><b>Date de la convocation</b> 31/10/2023</p> <p><b>Date d'affichage</b></p>	<p>L'an 2023 et le 7 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 18 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : M. MÉTAIS Christian à M. LABOUTE Jean-Pierre</p> <p>Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude</p>
<p>Réf : 2023_11_02</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Tableau des emplois CDD</b></p> <p>Il advient d'abroger la délibération n°2023-09-04A et de la remplacer par la délibération suivante :</p> <p>Création de poste CDD sur l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.</p> <p>Les inscriptions en Alp et sur le temps de la pause Méridienne étant en augmentation, il advient de créer les postes suivant en CDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'un poste d'Adjoint animation de 10.49/35<sup>ème</sup> du 01/12/2023 au 31/08/2024.</li> <li>- création d'un poste d'Adjoint animation de 9.21/35<sup>ème</sup> du 01/12/2023 au 31/12/2023.</li> <li>- création d'un poste d'Adjoint animation de 4.77/35<sup>ème</sup> du 01/12/2023 au 31/08/2024.</li> </ul> <p><b>Décision :</b> Le conseil municipal décide, à l'unanimité : d'abroger la délibération n°2023-09-04A, de créer les postes ci-dessus et précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2023 et seront inscrites sur le budget primitif 2024.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 13 NOV. 2023 et publication ou notification du : 14 NOV. 2023</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A DUCHALAIS</p> <p> Secrétaire de séance</p> <p></p>

20 NOV. 2023

République Française  
Département  
Loir et Cher

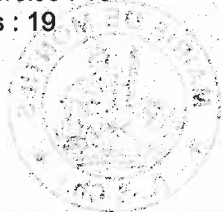
Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 07/11/2023

<b>Date de la convocation</b> 31/10/2023  <b>Date d'affichage</b>	L'an 2023 et le 7 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.	
<b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 18 Votants : 19	Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond  Excusé(s) ayant donné procuration : M. MÉTAIS Christian à M. LABOUTE Jean-Pierre  Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude	
Réf : 2023_11_03  <b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0  <b>Mention exécutoire : Oui</b>	<b>Objet de la délibération : Tableau des emplois</b>  Création de poste CDD sur l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.  - création d'un poste d'Adjoint administratif 20/35 <sup>ème</sup> du 01/12/2023 au 17/01/2024.  <b>Décision :</b> Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer le poste ci-dessus et précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2023 et seront inscrites au budget primitif 2024.	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 13 NOV. 2023  et publication ou notification du : 14 NOV. 2023	Transmis au Représentant de l'Etat   Secrétaire de séance	Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS 

20 NOV. 2023

République Française  
Département  
Loir et Cher

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 07/11/2023

<p><b>Date de la convocation</b> 31/10/2023</p> <p><b>Date d'affichage</b></p>	<p>L'an 2023 et le 7 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>																																																										
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 18 Votants : 19</p> 	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : M. MÉTAIS Christian à M. LABOUTE Jean-Pierre</p> <p>Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude</p>																																																										
<p>Réf : 2023_11_04</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Décision modificative n°2 budget commune</b></p> <p>Il advient de faire un ajustement budgétaire sur le budget commune</p> <table border="1" data-bbox="504 1176 1340 1814"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="504 1176 1029 1205">Section de fonctionnement</th> <th data-bbox="1029 1176 1189 1205">Recettes</th> <th data-bbox="1189 1176 1340 1205">Dépenses</th> </tr> <tr> <th data-bbox="504 1205 603 1294">article</th> <th data-bbox="603 1205 1029 1294">libelle</th> <th data-bbox="1029 1205 1189 1294">augmentation de crédit</th> <th data-bbox="1189 1205 1340 1294">augmentation de crédit</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="504 1294 603 1328">752</td> <td data-bbox="603 1294 1029 1328">Revenus des immeubles</td> <td data-bbox="1029 1294 1189 1328">6 000.00</td> <td data-bbox="1189 1294 1340 1328"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="504 1328 603 1384">741121</td> <td data-bbox="603 1328 1029 1384">Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes</td> <td data-bbox="1029 1328 1189 1384">7 850.00</td> <td data-bbox="1189 1328 1340 1384"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="504 1384 603 1417">75888</td> <td data-bbox="603 1384 1029 1417">Autres produits divers de gestion courante</td> <td data-bbox="1029 1384 1189 1417">4 610.00</td> <td data-bbox="1189 1384 1340 1417"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="504 1417 603 1473">7067</td> <td data-bbox="603 1417 1029 1473">Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement</td> <td data-bbox="1029 1417 1189 1473">5 000.00</td> <td data-bbox="1189 1417 1340 1473"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="504 1473 603 1529">6419</td> <td data-bbox="603 1473 1029 1529">Remboursements sur rémunérations du personnel</td> <td data-bbox="1029 1473 1189 1529">15 899.00</td> <td data-bbox="1189 1473 1340 1529"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="504 1529 603 1585">70632</td> <td data-bbox="603 1529 1029 1585">Redevances et droits des services à caractère de loisirs</td> <td data-bbox="1029 1529 1189 1585">3 500.00</td> <td data-bbox="1189 1529 1340 1585"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="504 1585 603 1619">74751</td> <td data-bbox="603 1585 1029 1619">Participations GFP de rattachement</td> <td data-bbox="1029 1585 1189 1619">5 880.00</td> <td data-bbox="1189 1585 1340 1619"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="504 1619 603 1653">74748</td> <td data-bbox="603 1619 1029 1653">Participations autres communes</td> <td data-bbox="1029 1619 1189 1653">5 171.00</td> <td data-bbox="1189 1619 1340 1653"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="504 1653 603 1686">64131</td> <td data-bbox="603 1653 1029 1686">Personnel non titulaire - Rémunérations</td> <td data-bbox="1029 1653 1189 1686"></td> <td data-bbox="1189 1653 1340 1686">13 300.00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="504 1686 603 1720">66111</td> <td data-bbox="603 1686 1029 1720">Intérêts réglés à l'échéance</td> <td data-bbox="1029 1686 1189 1720"></td> <td data-bbox="1189 1686 1340 1720">110.00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="504 1720 603 1753">023</td> <td data-bbox="603 1720 1029 1753">Virement à la section d'investissement</td> <td data-bbox="1029 1720 1189 1753"></td> <td data-bbox="1189 1720 1340 1753">40 500.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="504 1753 1029 1809"></td> <td data-bbox="1029 1753 1189 1809">53 910.00</td> <td data-bbox="1189 1753 1340 1809">53 910.00</td> </tr> </tbody> </table>			Section de fonctionnement		Recettes	Dépenses	article	libelle	augmentation de crédit	augmentation de crédit	752	Revenus des immeubles	6 000.00		741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	7 850.00		75888	Autres produits divers de gestion courante	4 610.00		7067	Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	5 000.00		6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 899.00		70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	3 500.00		74751	Participations GFP de rattachement	5 880.00		74748	Participations autres communes	5 171.00		64131	Personnel non titulaire - Rémunérations		13 300.00	66111	Intérêts réglés à l'échéance		110.00	023	Virement à la section d'investissement		40 500.00			53 910.00	53 910.00
Section de fonctionnement		Recettes	Dépenses																																																								
article	libelle	augmentation de crédit	augmentation de crédit																																																								
752	Revenus des immeubles	6 000.00																																																									
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	7 850.00																																																									
75888	Autres produits divers de gestion courante	4 610.00																																																									
7067	Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	5 000.00																																																									
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 899.00																																																									
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	3 500.00																																																									
74751	Participations GFP de rattachement	5 880.00																																																									
74748	Participations autres communes	5 171.00																																																									
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations		13 300.00																																																								
66111	Intérêts réglés à l'échéance		110.00																																																								
023	Virement à la section d'investissement		40 500.00																																																								
		53 910.00	53 910.00																																																								

**Section d'investissement****Recettes****Dépenses**

article	libelle	augmentation de crédit	augmentation de crédit
021	Virement de la section de fonctionnement	40 500.00	
2031	Frais d'études		12 000.00
21312	Constructions bâtiments scolaires		5 200.00
21318	Constructions autres bâtiments publics		6 848.00
2128	Autres agencements et aménagements		13 800.00
2151	Réseaux de voirie		2 652.00
		40 500.00	40 500.00

**Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la décision modificative ci-dessus.


Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
de Loir et Cher

le : 13 NOV. 2023

et publication ou  
notification

du :  
14 NOV. 2023

Transmis au Représentant de l'Etat  
Certifié exécutoire, publié ou notifié  
Le Maire  
A.DUCHALAIS



Secrétaire de séance



Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
A.DUCHALAIS




20 NOV. 2023

République Française  
Département  
Loir et Cher

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 07/11/2023

<b>Date de la convocation</b> 31/10/2023  <b>Date d'affichage</b>	L'an 2023 et le 7 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.
<b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 18 Votants : 19	Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond  Excusé(s) ayant donné procuration : M. MÉTAIS Christian à M. LABOUTE Jean-Pierre  Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude
Réf : 2023_11_05  <b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0  <b>Mention exécutoire : Oui</b>	<b>Objet de la délibération : Actions sociales en faveur du personnel</b>  Lors du conseil municipal du 28 novembre 2012, il a été instauré des chèques cadeau suite aux lois de modernisation des 02 et 19 février 2007 conformément au principe de la mise en œuvre de l'action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents  1 - Catégorie de bénéficiaires Tous les agents de la commune, (non titulaires, stagiaires, titulaires, contractuels) ayant 06 mois de présence consécutive dans la collectivité de manière forfaitaire :  Monsieur le Maire propose d'augmenter de 5% le montant des chèques « cadeau » Noël  2- Modalités d'attribution : - personnes ayant un arrêté entre 35h et 28h par semaine avec pause repas : 110€ en 2022 à 116€ en 2023 - personnes ayant un arrêté entre 21h et 27h par semaine avec pause repas : 86€ en 202 à 90€ en 2023 - personnes ayant un arrêté entre 14h et 20h par semaine avec pause repas : 59€ en 2022 à 62€ en 2023 - personnes ayant un arrêté < à 14h avec pause repas : 42€ en 2022 à 44€ en 2023  3 - Date de mise en œuvre : décembre 2023.

<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le :</p> <p>13 NOV. 2023 et publication ou notification du :</p> <p>14 NOV. 2023</p>	<p><b>Décision :</b> Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : - d'attribuer les chèques cadeau au profit de tout agent rémunéré par la commune de Les Montils, dans les conditions ci-dessus exposées - que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice 2023.</p> <p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p></p> <p>Secrétaire de séance</p> <p></p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p></p>
---	---



20 NOV. 2023

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 07/11/2023

<p><b>Date de la convocation</b> 31/10/2023</p> <p><b>Date d'affichage</b></p>	<p>L'an 2023 et le 7 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 18 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : M. MÉTAIS Christian à M. LABOUTE Jean-Pierre</p> <p>Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude</p>
<p>Réf : 2023_11_06</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Projet de convention d'usage du domaine public</b></p> <p>En application des articles L161-1 à L161-13 et articles L162-1 à L162-5 du code rural et de la pêche maritime L'accès du terrain AL 0093 lieu-dit du tue bœuf se fera par les parcelles AL 0091, AL 0190 et par le chemin rural N°2.</p> <p>Les dépenses afférentes à la création de ce chemin d'exploitation et à son entretien seront à la charge exclusive de l'utilisateur en l'occurrence, le propriétaire de la parcelle AL 0093.</p> <p>Dans l'attente d'un bornage officiel, à la charge du pétitionnaire, ce projet de création d'un chemin d'exploitation sur le domaine privé de la commune concerne approximativement une longueur de 65 mètres sur 3,5 mètres de large.</p> <p><b>Décision :</b> Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 13 NOV. 2023 et publication ou notification du : 14 NOV. 2023</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> 